



Structure du programme « Introduction du dossier électronique du patient »

Contexte

Avec l'introduction d'une nouvelle structure de programme "Introduction du dossier électronique du patient » (DEP), la Confédération et les cantons intensifient leur coopération en matière d'introduction du DEP. À cette fin, ils ont élargi le comité de pilotage eHealth Suisse précédent pour en faire un « Comité de programme Introduction du DEP », avec notamment une représentation des hôpitaux. Le comité se réunit régulièrement pour s'informer de l'état d'avancement des travaux de tous les acteurs impliqués dans l'introduction du DEP. Il examine les progrès accomplis, fixe les prochains jalons et décide des mesures appropriées. Le comité du programme accorde une attention particulière au respect des horaires des communautés (de référence) qui souhaitent être certifiées à temps. En outre, des mesures de suivi ont été introduites pour les hôpitaux, qui ont l'obligation de s'affilier au système DEP, afin d'évaluer leur état de préparation par rapport à la date de lancement prévue.

Vue d'ensemble du programme « Introduction du DEP »

- Axe prévu : La structure se focalise sur l'introduction du DEP. D'autres thèmes traités par eHealth Suisse sont poursuivis dans la forme actuelle avec le comité de pilotage de la Confédération et les cantons.
- Objectif: Le DEP est disponible en Suisse en vertu des prescriptions légales au printemps 2020.
- Contrôle des objectifs : D'ici à cette échéance, les établissements stationnaires sont raccordés au DEP dans tous les cantons.
- <u>Durée du programme</u>: Jusqu'au printemps 2020. Remplacement par le programme subséquent « Exploitation DEP » (en cours d'élaboration).
- Forme d'organisation :
 - Le dialogue Politique nationale de la santé (PNS) est le mandant du programme. Le comité du programme est responsable de la gestion stratégique. Il se base sur le comité de pilotage de eHealth Suisse. Ce comité a été complété par des représentants du Secrétariat général du DFI, de la Division Communication de l'OFSP et d'un hôpital. Le point de vue des communautés de référence est défendu par les représentants cantonaux qui participent directement à l'introduction du DEP.
 - o Le comité du programme siège toutes les six semaines jusqu'à la fin du programme.
 - Le comité du programme distribue les mandats aux organisations eHealth Suisse, à l'OFSP, aux cantons et aux tiers qui mènent un projet. Le comité du programme n'est pas habilité à donner des directives à des tiers, mais peut formuler ses attentes.
 - o Un coordinateur de programme (responsable eHealth Suisse) soutient le comité du programme. Dans ce rôle, il n'assume aucune tâche technique, mais plutôt de coordination et d'organisation. Il représente le programme en communication externe.



CH-3003 Berne

Schwarzenburgstrasse 157

Organisation du programme « Introduction du DEP »

